



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2026**

Convocation du 23 février 2026

Présents : Mesdames : Claudine BARON, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Sibylle DAUDRÉ, Chantal DELGADO, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU,

Messieurs : Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET, Gérard DRÉVILLE
Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX

Absents : Madame Fanny LE BEC, Monsieur Jean-Michel DEBCZAK

Pouvoirs : Madame BERSON-GÉANT Marion donne pouvoir à Monsieur BOCQUET Jean-Charles
Madame HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Madame GRU Fabienne
Monsieur MOURET Stéphane donne pouvoir à Monsieur DRÉVILLE Gérard
Monsieur BAILLY Maxime donne pouvoir à Madame DELGADO Chantal

Secrétaire : Madame GRU Fabienne

Secrétaire auxiliaire : Madame JOLY Véronique

Ouverture de séance : 20h30

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 Janvier 2026

Le compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est donc approuvé.

2) Décisions du Maire :

N°2026/03 : Signature d'une convention d'objectif et de financement -Bonus « Trajectoire de développement » avec la crèche Les Petits Loups de la commune de Saint-Witz et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (2025-2027).

N°2026/04 : Convention relative à la mutualisation des moyens mis en œuvre à des fins de formation d'entraînement en maniement des armes de policiers municipaux entre la CARPF et la commune de Saint- Witz : rémunération du formateur – 90€ par agent pour chaque séance. Une licence d'un montant annuel de 30€ par agent sera facturée sur la première séance d'entraînement.

N°2026/05 : Autorisation de signature d'une convention de partenariat d'une durée de 12 mois avec le CAUE95 sous forme de participation volontaire d'un montant de 2 500€ (1^{er} appel de 1 250€ et le solde à l'issue de la mission) pour le Moulin, le parc, aménagement paysager.

N°2026/06 : Lotissement la Haie Jabeline – Signature d'un acte de vente pour la rétrocession des parties communes. (Parcelles cadastrées B 1611, B 1612, B 1650, B 1663) - Transfert à l'euro symbolique.

N°2026/07 : Lotissement TERRA 1- Autorisation pour la signature d'une convention de rétrocession des équipements du PAE Terre de Guépelle.

N°2026/08 : Convention d'honoraires avec maître Ingrid VAN ELSLANDE pour un taux fixé de 290 euros par heure hors taxes pour la mise en demeure de quitter les lieux aux gens du voyage stationnés sur l'aire de stationnement du restaurant Buffalo Grill.

N°2026/09 : Acceptation le 12 février 2026, de la proposition d'acquisition de la tondeuse ISEKI rédigée par un agent du service technique pour la somme de 100 euros.

N° 2026/10 : Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé pour l'École Municipale de Musique – Année 2026 – Montant : 2 000 euros.

N° 2026/11 : Convention d'objectif et de financement ALSH. Subvention d'investissement – aide nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH - Prolongation d'utilisation des fonds jusqu'au 31/12/2026

FINANCES

3) Approbation du Compte Financier Unique 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Réalisation	Chapitre	Réalisation
011 charges à caractère général	1 944 625.69	70 produits des services	615 136.41
012 charges de personnel	3 815 443.68	73 impôts et taxes	5 878 239.42
65 autres charges	340 528.66	74 dotation et participation	434 786.78
66 charges financières	104 054.49	75 autres produits	40 893.88
67 charges exceptionnelles	8 661.00	76 produits financiers	26.25
68 dotations aux amortissements et provisions			
042 ordre/transfert entre section		77 produits exceptionnels	114 900.33
014 atténuations de produits	308 198.00	013 atténuations des charges	136 351.11
		042 ordre/transfert entre section	2 418.45
TOTAL	6 521 511.52	TOTAL	7 222 752.63

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	Réalisation
10 Dotation	
16 Dépenses financières	460 256.95
20 Acquisition incorporelle	133 108.30
21 Acquisition corporelle	
23 Travaux en cours	872 985.77
040 Op. Patrimoniales	2 018 159.38
041 Ecriture d'ordre	2 418.45
	364 935.88
TOTAL	3 851 864.73

RECETTES	
Chapitre	Réalisation
13 Subvention d'invest.	67 473.95
10 Recette financière	1 790 870.26
040 Opération d'ordre	327 043.84
041 Opérations patrimoniales	37 892.04
16 Emprunts et dettes	
TOTAL	2 223 280.09

Les résultats de l'année sont les suivants :

➤ Fonctionnement :

-Dépenses de fonctionnement = 6 521 511.52 euros

-Recettes de fonctionnement = 7 222 752.63 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 701 241.11 euros en 2025 qui vous est proposé d'être affecté en recettes d'investissement.

➤ Investissement :

-Dépenses d'investissement = 3 851 864.73 euros

-Recettes d'investissement = 2 223 280.09 euros

Soit un déficit d'investissement de 1 628 584.64 euros en 2025.

Ce résultat d'investissement doit se cumuler avec celui de l'exercice antérieur qui était un excédent de 1 011 429.93 euros.

Le déficit d'investissement cumulé s'élève donc à 617 154.71 euros et sera affecté au budget 2026 en dépense d'investissement.

Il nous convient d'approuver ces résultats sous la présidence de Mme Marie-Hélène Dauplain (*membre le plus âgé de l'assemblée*).

Le Président de séance sort de la salle selon les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général de Collectivités Territoriales qui stipule qu'il ne doit pas prendre part au vote car considéré comme l'exécutif, il ne lui appartient pas d'approuver son propre travail, c'est le rôle de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025

Approuvé à l'unanimité- Délibération 6/2026

4- Affectation des résultats de 2025 au Budget 2026

Ces chiffres ont été présentés à la commission finances qui s'est déroulée le lundi 16 février 2026.

Monsieur le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 701 241.11 euros en recettes d'investissement à l'article 1068 du Budget Primitif 2026.

Le déficit d'investissement cumulé de 617 154.71 euros sera reporté en dépenses d'investissement à l'article 001 du Budget Primitif 2026.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 7/2026

Budget primitif 2026

5- Vote des Taux d'imposition

Le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts.

L'état 1259 envoyé par la Direction Générale des Finances Publiques n'a pas été reçu à ce jour. Pour mémoire cet état fixe les bases des nouvelles valeurs locatives et calcule l'impôt qui nous est dû avec les taux votés par le conseil municipal de l'année n-1.

Dans l'attente de ce document nous avons estimé une hausse de 200 000.00 euros par rapport aux bases de l'an dernier en s'appuyant sur une hausse des bases de 0.8%, annoncée en communauté d'agglomération, et aussi une hausse du nombre de logements et donc de foyers contribuables.

Cette estimation pourra faire l'objet d'une décision modificative lors d'un prochain conseil municipal de la prochaine mandature.

Le vote des taux proposé ainsi au vote du conseil municipal :

	N-1	2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13.54	13.54
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	38.00	38.00
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	121.55	121.55

Approuvé à l'unanimité- Délibération 8/2026

6- Présentation du tableau des subventions aux associations.

Le tableau présenté au conseil municipal est identique à celui présenté à la commission finance du 16 Février 2026
Abstentions : C. Baron, G. Dréville, X. Bélaïr, C. Virlogeux, JC. Bocquet, M. Berson-Géant.

Approuvé à la majorité- Délibération 9/2026

7- Budget primitif 2026

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Prévision
011 Charge à caractère général	1 853 756.00
012 Charges de personnel	3 969 677.73
65 autres charges	342 889.94
66 charges financières	89 475.50
67 charges exceptionnelles	5 000.00
68 dotations aux amortissements et provisions	
042 amortissements	15 000.00
014 atténuations de produits	505 324.00
TOTAL	6 781 123.17
023 autofinancement	197 767.75
Total Prévisions	6 978 890.92

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Prévision
70 produits des services	609 000.00
73 impôts et taxes	5 733 757.92
74 dotations et participation	438 108.00
75 autres produits	87 000.00
76 produits financiers	25.00
77 produits exceptionnels	1 000.00
013 atténuations des charges	110 000.00
TOTAL	6 978 890.92

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Prévisions
001 déficit d'investissement cumulé	617 154.71
20 immobilisations incorporelles	35 000.00
21 immobilisations corporelles	795 682.28
23 immobilisations en cours	1 530 568.84
16 emprunts et dettes assimilés	268 448.02
041 opérations patrimoniales	
TOTAL	3 246 853.85

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Prévisions
001 excédent d'investissement reporté	
021 autofinancement reporté	197 767.75
10 recettes financières	557 763.94
1068 excédents de fonctionnement	701 241.11
13 subventions d'investissement	1 775 081.05
16 emprunts et dettes assimilés	
024 Vente terrain	
040 Amortissement	15 000.00
041 opérations patrimoniales	
TOTAL	3 246 853.85

Approuvé à l'unanimité- Délibération 16/2026

A l'occasion du vote du budget nous devons confirmer par délibération l'affectation à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses liées :

- A la fête du village,
- Au World Clean up day,
- Chasse aux œufs,
- Au cinéma de plein air,
- A la fête de la musique,
- Aux Festivités de Noël.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 10/2026

RESSOURCES HUMAINES

Revalorisation de l'indemnité des élus

La loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local revalorise le montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints aux maires des communes de moins de 20 000 habitants.

Cette revalorisation sera plus importante pour les maires et adjoints des petites communes :

- 10 % pour les communes jusqu'à 1 000 habitants,
- 8 % pour les communes jusqu'à 3 500 habitants,
- 6 % pour celles jusqu'à 10 000 habitants,
- 4 % pour les communes jusqu'à de 20 000 habitants.

Une nouvelle délibération est nécessaire car l'indemnité de 2020 est fixée en pourcentage de l'ancien plafond (indice 1027) et il n'est pas précisé sur la délibération : selon la réglementation en vigueur.

1 délibération pour les adjoints et conseillers délégués avec le pourcentage antérieur

Abstention : X. Bélaïr

Approuvé à la majorité- Délibération 12/2026

Modification du tableau des effectifs

Un de nos agents, placé sur le grade d'adjoint d'animation (délibération N°104/014 du 11/09/2014) fait fonction d'ATSEM dans l'école depuis 3 ans.

Le 12 février elle a obtenu le concours d'ATSEM lui permettant désormais d'être nommée et rémunérée sur le grade correspondant à ses missions exactes.

Pour information, elle avait obtenu, l'an passé, son CAP petite enfance qu'elle a financé seule. Pour le concours, elle a beaucoup travaillé durant son temps libre et a obtenu d'excellents résultats.

Il convient donc :

- De créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles au 1^{er} avril 2026.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 13/2026

- De supprimer le poste d'Adjoint d'Animation.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 14/2026

Rémunération des jurys de l'école de danse

Les examens de danse ont eu lieu le samedi 10 janvier 2026 à l'espace culturel la Tuilerie et il a été nécessaire de trouver 2 membres du jury extérieurs à l'école de danse. La Directrice a choisi 2 personnes qui ont l'habitude de venir sur ces examens. Un forfait de 250 € pour la journée est proposé pour chaque personne.

Le conseil municipal approuve ce montant.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 15/2026

DIVERS FINANCES

➤Le pacte financier et fiscal de solidarité, adopté le 18 décembre 2024 par la communauté d'agglomération est reconduit en 2026. Il prévoit de rembourser la diminution du FPIC net constatée en 2025. (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). Pour notre commune le montant à percevoir est de 1 711.00 euros.

La dépense de 2025 éligible à ce fonds de concours est le ponçage et vernissage du parquet en chêne de la Tuilerie. (Facture N°20040398 du 31-07-2025 de la Ste BOURDIN d'un montant de 9 880.00 euros HT/11 856.00 euros TTC.)

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter ce fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 11/2026

- Notification des demandes de subvention faite auprès de la communauté d'agglomération
 - 143 500.00 euros pour les travaux du gymnase (fonds de concours dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité)
 - 84 122.50 euros pour la restauration du moulin (fonds de concours pour la restauration du patrimoine)
 - 31 625.00 euros pour la restauration du phare aéronautique (fonds de concours pour la restauration du patrimoine)

➤Gérard DRÉVILLE :

Il confirme le projet de rétrocession Maisonneraie 2 et précise que celle-ci ne pourra être envisagée par la commune qu'après vérification de l'état des réseaux et des voiries.

Il annonce l'abandon des procédures de marché pour les travaux de menuiseries du gymnase : en accord avec Mme FERTÉ, tête de liste aux prochaines élections municipales, le projet va être réétudié en raison des nouvelles contraintes liées au changement d'affectation de deux salles de l'ancienne crèche.

Concernant les nids de poule : les enrobés seront faits le 6 mars.

2 panneaux stop ont été posés : le 1^{er} au croisement de la rue de la Fontaine aux Chiens et la rue du Vieux Lavoir et le 2^{ème} au croisement de la rue de la Fontaine aux Chiens et la Haie Jabeline.

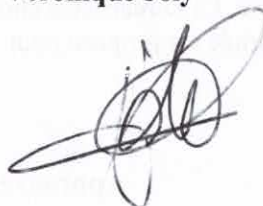
- Jean Charles BOCQUET : point sur les projets en cours : diaporama
Accord pour la continuité des projets avec la prochaine équipe Municipale

Fin de la séance à 22h30

**La secrétaire
Fabienne Gru**



**La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly**



**Le Maire
Frédéric Moizard**

